
Arrêté n° *1719* / 2016 portant inscription au titre
des monuments historiques
d'objets mobiliers dans le département de l'Allier

Le préfet de l'Allier
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 18 mai 2016,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- **Chamblet** - Eglise Saint-Maurice
 - *Fer à hostie, fer forgé, XVe siècle*
- **Moulins** - Eglise du Sacré-Cœur
 - *Ex-voto des mariniers, bois polychrome, XIXe siècle*
- **Moulins** - Centre scolaire Saint-Benoît
 - *Statue Saint Gilles, bois, XVIIe-XVIIIe siècle*
 - *Statue Saint Gilles, François Mouly, pierre calcaire, entre 1860 et 1868*
- **Murat** - Eglise Saint-Nicolas
 - *Calice et patène, argent repoussé, ciselé, doré, XVIIe siècle*

• **Naves** - Cimetière

- Pierre tombale médiévale, fin du Moyen-Âge

• **Rongères** - Eglise Sainte Marie-Madeleine

- 4 stalles, bois, XVIIIe siècle

- Calice et patène, entre 1852 et 1870, Placide Poussielgue-Rusand

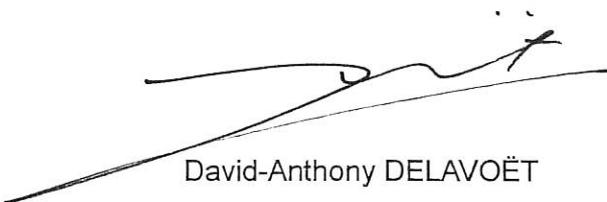
• **Villeneuve-sur-Allier** - Cimetière

- Statue de Marie-Joseph de Malden de la Bastille, épouse de Conny, Julien-Edouard de Conny, statue bronze, socle pierre, 1877

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié aux propriétaires et au dépositaire, au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Moulins, le **7 JUIN 2016**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



David-Anthony DELAVOËT